

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **CFL** (arrêté N° **1/2025/0570** du **1 octobre 2026**) pour l'exploitation de procédés de travail pouvant occasionner des inconvénients pour le voisinage ou l'environnement, stockage et utilisation de déchets et chantiers à Bettembourg, 570, Z.A.E. Wolser F.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du 14 octobre 2026 au 23 novembre 2026

Bettembourg, le 13 octobre 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

